



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 4 février 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

**PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**ABSENTE :**

Madame la conseillère Claudette Dupras

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2019-02-028** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019

**2019-02-029** Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une personne présente dans la salle. Aucune question n'a été posée.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier dernier.

### 6.4 Demande de dérogation mineure – David Alain – matricule 0693 18 9550

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. David Alain pour sa propriété avec matricule 0693 18 9550;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est d'autoriser une marge latérale gauche à 4.54 mètres de la ligne de lot latérale gauche au lieu de 5 mètres et aussi d'autoriser la fondation hors-sol face au lac qui est déjà construit selon le permis 2003-20;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est de caractère mineur;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a amélioration de la situation au niveau de la marge latérale gauche;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait donné un permis pour la fondation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur a autorisé les travaux de fondation en 2002 malgré son caractère dérogatoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de régulariser le titre;

**CONSIDÉRANT QUE** le membre du CCU étant absent à la rencontre, M. Chiasson, a recommandé par courriel d'accepter la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2019-02-030

**Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée par M. David Alain pour sa propriété avec matricule 0693 18 9550, pour permettre l'implantation de la résidence avec une marge latérale gauche de 4.54 mètres ainsi que d'autoriser la fondation hors-sol.

**ADOPTÉE**

### 6.5 Symposium gratuit pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la conseillère no. 6

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog organise le symposium "Typiquement Memphrémagog : Conjuguer Passé / Présent / Futur" et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la conseillère no. 6 se disent intéressés à assister à ce symposium qui aura lieu à Hatley le 22 février 2019 de 8h30 à 14h55, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2019-02-031

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, et la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à ce symposium se tenant à Hatley le 22 février 2019.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce symposium.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.6 Formation COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation de deux (2) jours intitulé « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » et qu'il serait bénéfique pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation qui aura lieu à Bromont les 13 et 14 mars 2019 et que le coût pour assister à cette formation est de 561.46\$ taxes en sus;

**2019-02-032 Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation se tenant à Bromont les 13 et 14 mars 2019, au coût de 561.46\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 16 janvier dernier.

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Déneigement du circuit no. 1

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9185-8936 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglçage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la tempête de neige du 27 janvier dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 27 janvier dernier, la compagnie 9185-8936 Québec Inc. n'a pas procédé au déneigement des chemins dès que les conditions l'exigeaient, de sorte que les chemins étaient très enneigés et glissants;

**2019-02-033 Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil confirme l'émission d'un deuxième avertissement à la compagnie 9185-8936 Québec Inc. en date du 1 février 2019, pour avoir négligé de déneiger les chemins du circuit no. 1 le 27 janvier 2019 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité d'Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très enneigés et glissants.

**ADOPTÉE**

#### 8.2 Résolution demandant modification à la *Loi sur les ingénieurs*

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les ingénieurs* (chapitre I-9) stipule à son article 2 a) que :  
« Les travaux de la nature de ceux-ci après décrits constituent le champ de la pratique de l'ingénieur : a) les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliés à un système de transport, dont le coût excède 3 000\$; »

**CONSIDÉRANT QUE** cet article de loi n'a pas été modifié depuis plus que 45 ans, soit en l'année 1973, et donc le montant de 3 000\$ devrait être indexé afin de refléter la réalité des coûts actuels des travaux de la nature de ceux mentionnés ci-haut;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden propose une modification à l'article 2 a) de la *Loi sur les ingénieurs* qui augmenterait le montant de 3 000\$ à un montant d'au moins 25 000\$ ou plus;

**2019-02-034** **Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden demande au président de la Fédération Québécoise des Municipalités, M. Jacques Demers, d'encourager le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur les ingénieurs*, tel que mentionné ci-haut.

**QUE** la Municipalité d'Ogden invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés et au gouvernement provincial de soutenir cette modification à la *Loi sur les ingénieurs*.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au président de la FQM, à la MRC de Memphrémagog et à toutes ses municipalités.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 21,414.61\$ et les salaires s'élèvent à 10,691.15\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 32,105.76\$.

**2019-02-035** **Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 15,831.32\$;

**2019-02-036** **Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 4 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Rencontre pour le régime d'assurance collective

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des Municipalités du Québec et Mallette actuaires inc. organisent une rencontre pour le Régime d'assurance collective de la municipalité à laquelle ils convient la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre d'un matin se tiendra à Bromont le 27 février 2019 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2019-02-037** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 27 février 2019.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Formation ADMQ pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation pour la direction générale intitulée « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire » qui se tiendra à Sherbrooke le 21 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation informera les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des nouvelles règles en matière de protection de l'environnement et des modifications que cela génère dans le travail des officiers municipaux ayant à agir en première ligne dans ce domaine, tant en regard des projets de la municipalité que ceux de citoyens ou d'entreprises sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation informera aussi les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des nouvelles responsabilités municipales en matière de protection environnementale, principalement en regard de la protection des milieux humides et hydriques, et que le coût est de 316.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

**2019-02-038** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation ADMQ se tenant le 21 février 2019 à Sherbrooke au coût de 316.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Demande de commandite pour le gala mérites de la Ruche

**CONSIDÉRANT QUE** le gala mérites de l'école secondaire la Ruche récompense les élèves qui ont démontré, au cours de l'année scolaire, de la constance dans l'excellence de leurs résultats académiques, de l'engagement dans leurs études et pour leur milieu scolaire, de la persévérance et des efforts soutenus pour leur réussite;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des étudiants de la Ruche qui proviennent d'Ogden et que la Ruche demande un soutien financier de la part de la municipalité d'Ogden pour leur gala mérites du 6 juin prochain;

**2019-02-039** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte de donner un soutien financier de 100\$ pour le gala mérites de la Ruche.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Recouvrement du plafond du sous-sol à l'Hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** le plafond du sous-sol à l'Hôtel de ville doit être recouvert afin de rendre l'endroit plus sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Construction Samuel Tremblay inc. a fourni une soumission pour ces travaux de recouvrement du plafond et le coût serait de 5,200.00\$ taxes en sus;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-02-040

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie Construction Samuel Tremblay inc. pour les travaux de recouvrement du plafond du sous-sol à l'Hôtel de ville, au montant maximal de 5,200.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

2019-02-041

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à la majorité**, les conseillers Michael Sudlow et Marie-Andrée Courval ayant manifesté leur dissidence

**QUE** la Municipalité d'Ogden invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

**QUE** le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

**QUE** le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

**QUE** le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Memphrémagog et à toutes ses municipalités.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2019

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Patrick Cavalli afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

#### 11.2 Appui au projet du Conseil local du patrimoine d'Ogden pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil local du patrimoine d'Ogden a un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Conseil local du patrimoine d'Ogden consiste en une exposition permanente de l'histoire et du patrimoine d'Ogden démontrée par des présentoirs extérieurs et permanents;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 3,000\$ en argent;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog* est aussi de 3,000\$ en argent;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière du Conseil local du patrimoine d'Ogden au projet est de 1,440\$ en nature;

**2019-02-042 Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet du Conseil local du patrimoine d'Ogden et la demande de financement au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé une contribution financière au Conseil local du patrimoine d'Ogden par la municipalité au montant de 3,000\$ en argent.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 3,000\$ soit demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*.

**ADOPTÉE**

#### 11.3 Appui au projet de Sentier Nature Tomifobia pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog

**CONSIDÉRANT QUE** Sentier Nature Tomifobia a un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Sentier Nature Tomifobia consiste en la conception et fabrication d'objets d'art qui seront placés le long de la piste cyclable du Sentier Nature Tomifobia;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 3,000\$ en argent et 2,000\$ en biens et en services;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog* est de 5,000\$ en argent;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de Sentier Nature Tomifobia au projet est de 2,000\$ en argent;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2019-02-043** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à la majorité, le conseiller Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet de Sentier Nature Tomifobia et la demande de financement au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé une contribution financière à Sentier Nature Tomifobia par la municipalité au montant de 3,000\$ en argent et 2,000\$ en biens et en services.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 5,000\$ soit demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog*.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement n° 2019.03 relatif à la gestion des matières résiduelles

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 à 19 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait à la même séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 à 19 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2019.03 aura pour objet de réglementer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2019-02-044** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement no. 2019.03 intitulé «Règlement n° 2019.03 relatif à la gestion des matières résiduelles» est adopté.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no. 2018.19 sur la tarification des services au Quai de Cedarville

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la tarification des services au Quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la tarification pour les non-résidents pour le lavage/mise à l'eau/stationnement au Quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 13.3 Dépôt – Projet de Règlement n° 2019.04 modifiant le règlement no. 2018.19 sur la tarification des services au Quai de Cedarville

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la tarification des services au Quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la tarification pour les non-résidents pour le lavage/mise à l'eau/stationnement au Quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michael Sudlow et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a participé au sondage de la Sécurité du Québec.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires à la MRC le 16 janvier dernier. Lors de cette journée, il a suivi une formation sur la parité entre les hommes et les femmes. La MRC a adopté la politique d'égalité entre les sexes. M. Violette a aussi mentionné que la directrice générale a participé à une rencontre sur l'internet haute vitesse qui a eu lieu à la MRC le 25 janvier, et que la MRC va procéder à une étude sur le déploiement pour toute la MRC.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Vermette a félicité la municipalité pour le déneigement au coin des chemins Lamarche et Weir.

### 2019-02-045 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 28 minutes.

\_\_\_\_\_  
Richard Violette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*